

## **Examen de Droit des personnes et de la famille**

**septembre 2012**

Isabelle et Stéphane vivent ensemble depuis 10 ans. Ils ont eu deux enfants Lise et Aurélien nés respectivement les 6 août 2002 et 15 février 2007. Ils habitent actuellement à Boulogne sur mer mais Stéphane travaille comme ingénieur dans une société spécialisée dans la construction d'éoliennes off shore et passe peu de temps à la maison.

En août, alors qu'il effectuait une mission en Hollande, une femme prénommée Manuela est venue se présenter à Isabelle. Elle prétend être mariée à Stéphane depuis 1998 et avoir eu avec lui un enfant la même année. Il se prénomme Eric et il est né le 20 décembre 1998. Stéphane avait déjà disparu du domicile conjugal à la naissance d'Eric. Il n'a jamais cherché à voir l'enfant et moins encore à s'occuper de lui. Il est parti sans laisser d'adresse à Isabelle qui n'a eu de cesse de le rechercher jusqu'à aujourd'hui.

Passé le choc de la rencontre chacune des femmes décide de s'organiser.

Pour accueillir comme il se doit Stéphane à son retour Isabelle vient vous consulter. Elle voudrait savoir si l'apparition de l'ex-femme de Stéphane change quelque chose à leur situation familiale. Concubins depuis leur emménagement en 2002, ils n'ont jamais formalisé leur union. Avant de rencontrer Manuela, Isabelle avait cependant nourri le projet de se pacser pour « protéger les enfants ». En 2005, Stéphane et Isabelle avaient acheté ensemble une habitation à parts égales. Mais Isabelle, menuisière, a consacré de nombreuses heures à rénover ce logement ancien dont certaines pièces n'étaient tout simplement pas habitables. En outre, elle a construit un atelier sur la façade rue dans lequel elle a installé son fonds artisanal.

Sa première envie est maintenant de se séparer. Dans son intérêt et celui de ses enfants que lui conseilleriez-vous ?

Manuela, qui n'a jamais douté que la vengeance est un plat qui se mange froid, attend avec impatience le retour de Stéphane. N'ayant réussi à le retenir par les sentiments, elle espère obtenir de lui quelques compensations. Elle veut lui présenter son fils et lui réclamer une somme d'argent nécessaire à son entretien passé et futur. Elle souhaite également obtenir le divorce et une prestation compensatoire importante pour « réparer ce départ précipité » alors qu'elle n'avait que vingt ans et qu'elle était au chômage à la naissance de l'enfant quand lui était déjà ingénieur.

Enfin Manuela a transmis les nouvelles coordonnées de Stéphane au frère de celui-ci, Grégory. Ce dernier qui mène une existence très marginale n'a pas de ressource et vit toujours chez leur mère qui pour seul revenu, ne dispose que d'une petite retraite. Le tribunal a été saisi d'une demande de mesure de protection à l'encontre du frère par le médecin de la famille. Grégory a donné au juge les coordonnées de son frère et de sa mère. Qu'en pensez vous ?